

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 15 mars 2024

DELIBERATION 2024-02

é

FINANCES

Orientations budgétaires 2024

Date de la convocation : 7 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 15

Préfecture des Deux-Sèvres

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

20 MARS 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu le rapport de M. le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » relatif aux Orientations budgétaires 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 15 mars 2024 ;

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du 15 mars 2024

Annexe N° 2024-02

FINANCES

Orientations budgétaires 2024

L'exercice 2023 constitue très probablement un exercice charnière dans l'activité du Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique. Le déploiement de masse est en effet achevé et l'année passée, comme celle qui s'ouvre, a été – ou va être – consacrée à la résorption des prises bloquées et à la poursuite des opérations liées à la vie de réseau : nouvelles constructions, enfouissement de lignes...

Le réseau atteint aujourd'hui sa maturité, l'essentiel des équipements étant posés et pour beaucoup d'entre eux réceptionnés.

Le nombre de prises couvertes, c'est à dire lorsque les armoires de rue (Points de Mutualisation, PM) sont posées et que le lien de transport entre le NRO et l'armoire est construit, s'établit au 31 décembre 2023 à 56 255 prises (contre 55 830 en 2022). Cela correspond à un taux de couverture de 100 %. Rappelons que la base de référence retenue par la convention FSN est de 52 893 prises.

Le nombre de prises raccordables (Point de Branchement, PB posé) a connu une progression plus modeste, qui est caractéristique d'une fin de déploiement :

- au 31/12/2021 : 35 929 prises
- au 31/12/2022 : 50 305 prises (+ 40 % par rapport à 2021)
- au 31/12/2023 : 52 477 prises (+ 4,3% par rapport à 2022)

Ainsi, 93,28 % des prises ont d'ores et déjà été construites : les 3 778 restantes (contre 4 500 fin 2022) sont dites « bloquées » pour des causes diverses (élagage, refus des propriétaires, pose de poteaux...). Environ 2 200 prises devraient pourvoir être traitées sur 2024.

Le nombre de prises commercialisables, celles pour lesquelles un abonnement peut être souscrit auprès d'un Fournisseur d'Accès (FAI), s'élève quant à lui à 52 028 prises, soit près de 100 % des prises raccordables. Le retard constaté les années précédentes entre le nombre de raccordables et de commercialisables a été résorbé, ce qui était un enjeu important pour assurer une bonne commercialisation du réseau.

Sur ce plan, Deux-Sèvres Numérique a signé les contrats permettant de commercialiser son réseau avec les quatre Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) que sont

Orange, FREE, IFT (filiale de FREE), Bouygues Telecom, SDFAST (filiale de Bouygues Telecom) et SFR.

Les opérateurs Orange, FREE / IFT, Bouygues Telecom / SDFAST ont décidé d'intervenir selon le mécanisme du cofinancement à hauteur respectivement de trois tranches (15%) pour Orange, deux tranches (10%) pour Free/IFT et deux tranches (10%) pour Bouygues Télécom/SDFAST. Une très bonne dynamique en termes de commercialisation est constatée, avec, et c'est une nouveauté, une action commerciale importante de SFR en 2023.

Fin 2023, le réseau comptait 24 340 abonnés FTTH, soit une augmentation de 8 644 en un an et un quintuplement depuis 2021 :

Année	2021	2022	2023
Abonnés	5 841	15 686	24 340
Evolution N-1	-	+ 168 %	+ 55 %

Si Orange et Free ont été les premiers et les plus actifs à commercialiser les prises FTTH dès 2020, on observe aujourd'hui un rééquilibrage au profit de Bouygues Télécom, mais surtout de SFR, qui a vraisemblablement entrepris de faire migrer ses clients ADSL vers la fibre.

OCEN	Orange	Free	Bouygues Tel	SFR
Abonnés	12 637	5 304	3 136	3 263
Part de marché	52 %	22 %	13 %	13 %

Le taux de pénétration continue sa progression à 43 %, contre 32 % en 2022, supérieur à ce qui était projeté dans l'offre d'Orange en 2018 (35 %). Cette évolution montre une appétence certaine pour la fibre sur notre territoire car le Réseau d'Initiative Publique (RIP) se situe en haut de la fourchette des réseaux exploités par Orange Concessions. Il est probable que la lente dégradation du réseau cuivre et la fin programmée de celui-ci ait un impact certain sur nos résultats.

Sur le plan territorial, comme l'illustre le tableau ci-dessous, on constate quelques disparités qui sont souvent liées à des démarriages de travaux et de commercialisation plus tardifs sur certaines communes, ou à une quantité importante d'immeubles pour lesquels l'accès peut être délicat :

Communes NRO	Taux de prises commercialisables (1)	Taux de pénétration (2)
Bressuire – Noirterre	90,71 %	45,48 %
Celles sur Belle	93,79 %	41,01 %
Cerizay	97,15 %	46,66 %
La Crèche	97,51 %	55,50 %
Mauléon – Moulins	95,68 %	52,48 %
Saint Pierre des Echaubrognes	92,98 %	42,37 %
Melle	85,68 %	31,89 %
Nueil-les-Aubiers	96,14 %	44,85 %

Parthenay	86,13 %	37,94 %
St-Maixent-l'École	86,52 %	35,19 %
Thouars	98,32 %	40,05 %
Beauvoir sur Niort	94,80 %	44,14 %
Fors	96,52 %	44,28 %
Prahecq	96,70 %	41,83 %
Moyenne Deux-Sèvres Numérique	92,49 %	43,27 %

(1) Prises commercialisables / nombre total de prises

(2) Abonnés / nombre total de prises

Tous les sites prioritaires prévus en tranche ferme ont été déployés et sont cédés au fur et mesure du déploiement de l'AMEL à Orange, à prix coûtant. Ainsi, en 2023, 2 nouveaux avenants de cessions ont été approuvés. Ils portent sur les secteurs de Argentonay, Argenton l'Eglise, Brioux sur Boutonne, Chef Boutonne, Champdeniers-Saint Denis, Chiché, La Chapelle St Laurent, Val en Vigne, Lezay, Ménigoute, Mazières en Gâtine, St Aubin du Plain, Sauzé-Vaussais et Thénezay (avenant n°4) et Fenioux, Saint André sur Sèvre, La Forêt sur Sèvre, Mougon-Aigondigné (avenant n°5). Cela représente, pour 2023, 46 sites cédés (dont 24 commercialisés) pour un montant total de 2 495 217 €. Le montant cumulé des cessions à fin 2023 s'élève à 3 506 790,25 €.

L'offre FTTE, destinée aux professionnels, connaît une croissance régulière, même si les volumes restent modestes. 218 sites ont été pré-câblés, dont 106 sont effectivement abonnés (contre 36 au total en 2022) et 17 en cours d'abonnement. Parmi les abonnés, 70 sites se trouvent en zone FTTH, ce qui démontre une appétence pour ce type d'abonnement, malgré un coût d'Abonnement supérieur au FTTH.

L'année 2024 sera consacrée à la réalisation de plusieurs chantiers :

- la résorption, dans le cadre du marché actuel, des prises bloquées (libérées suite aux actions de terrain),
- la mise en place d'un dispositif stabilisé concernant la gestion de la « vie de réseau », qui viendra à la suite de l'avenant n°9 conclu en 2023, pour traiter les cas les plus urgents,
- le traitement des Dossiers d'Ouvrage Exécutés (DOE) et des levées des réserves, qui permettront de solder les opérations de travaux et de disposer des pièces nécessaires à fournir aux financeurs,
- la sollicitation du FSN (Etat) pour le versement d'une partie de la subvention obtenue.

D'une manière générale, le SMO rentre dans une phase de clôture de son programme de travaux, pour basculer dans une logique de densification et d'exploitation du réseau. Les moyens financiers affectés au budget principal et au budget annexe retracent cette évolution.

1°) Éléments relatifs au budget principal

Le budget principal retrace l'activité administrative du Syndicat Mixte et ne comporte globalement que le remboursement des frais de personnel et de fonctionnement au Département (occupation des locaux). Aucun flux n'est observé entre le budget principal et le budget annexe

dans la mesure où ce dernier relève des dispositions relatives aux SPIC, interdisant le subventionnement de leur activité.

Pour tenir compte de cette situation et au vu des excédents accumulés par le passé, le comité syndical a décidé en 2022 de modifier le mode de calcul des contributions et leur montant, fixé à 0,30 € par habitant. Ce montant, inférieur au besoin de financement, permet de consommer le fonds de roulement qui a diminué de 50 000 € en 2023 comme en 2022.

La même approche est privilégiée pour 2024, avec un maintien du montant des cotisations, étant précisé que les refacturations devraient être en progression sur cet exercice suite à la refonte de la convention de mise à disposition en 2023.

2°) Éléments relatifs au budget annexe

Le budget annexe du SMO retrace la totalité des dépenses de construction et d'exploitation du réseau. L'encaissement en début de cycle d'investissement des participations des EPCI, du Département et de la Région a permis de constituer une trésorerie importante permettant de financer à peu de frais les investissements massifs de cette opération. La bonne commercialisation du réseau (taux de pénétration de 43,27 %, supérieur à l'hypothèse contractuelle) et le niveau des cofinancements ont pris le relais des participations initiales pour asseoir financièrement le fonctionnement du syndicat. La situation globale est donc saine et permet de d'aborder avec une certaine sérénité l'achèvement des opérations d'investissement.

Section d'investissement :

A la fin de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement totales s'établissent à 64 M€, contre 43,7 M€ en 2022. Ce montant est à rapprocher du montant total inscrit dans le plan de financement initial qui était de 79,2 M€. Il est très probable que ce montant ne soit pas atteint dans la mesure où nous sommes en fin de déploiement.

Sur la base des dernières données disponibles, le coût d'une prise est donc d'environ 820 €, contre une prévision de 1 000 €. Le budget est donc globalement tenu.

Les dépenses d'équipement 2024 seront nécessairement plus réduites et seront composées de la manière suivante :

- les prises en cours de construction mais non encore facturées pour environ 1,5 M€,
- les prises restant à construire, suite à leur déblocage, soit environ 900 prises pour 0,8 M€,
- les raccordements en ligne avec la bonne tenue de la commercialisation du réseau, soit 2 M€,
- les opérations de vie de réseau pour 1 M€.

S'ajouteront à ces dépenses les charges à caractère financier, à savoir les remboursements d'emprunts contractés en 2022 et les dépenses de suivi AMO (Assistance à maîtrise d'Ouvrage).

A titre de rappel, il convient de préciser que les Membres du SMO ont tous libéré la totalité de leur contribution. La Région, quant à elle, a versé 19,988 M€ sur les 22,887 M€ prévus, soit le

maximum fixé par la convention signée le 22 juin 2021.

Il reste à mobiliser cette année le Fonds pour la Société Numérique (FSN), dont le soutien attendu s'élève à 23,280 M€. Les pièces à réunir restent cependant un enjeu majeur, car l'Etat doit disposer des procès-verbaux de recette des ouvrages et des Dossiers des ouvrages exécutés (DOE) pour verser sa participation.

Le Compte administratif 2023 fait apparaître un résultat légèrement déficitaire en investissement de l'ordre de 0,986 M€, qui sera repris au sein du budget annexe lors du vote du budget primitif 2024. Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire en 2024 compte tenu des opérations engagées.

Section d'exploitation :

Pour la partie « Exploitation », d'une manière générale, la montée en charge des dépenses s'avère plus lente que prévue en comparaison des recettes qui progressent à un rythme très soutenu sous l'effet d'une bonne commercialisation :

Exercice	2021	2022	2023
Dépenses réelles	0,4 M€	0,4 M€	1,2 M€
Recettes réelles	5,2 M€	8,5 M€	12,6 M€
Epargne brute	4,8 M€	8,1 M€	11,4 M€

Cette situation est évidemment favorable, mais il convient de conserver à l'esprit qu'une bonne part de ces recettes sont ponctuelles et liées au cofinancement. Les recettes récurrentes sont moins élevées et c'est sur leur volume qu'il convient d'établir les projections de dépense.

Les dépenses devraient cette année avoisiner les 2,5 M€, intégrant 0,6 M€ au titre de la prime de performance due à Orange Concessions. Les plus gros postes de dépenses concernent la maintenance et la gestion patrimoniale (location des infrastructures tierces).

Les recettes d'exploitation se distinguent en ressources récurrentes telles que les abonnements lien NRO/PM, la maintenance à la prise raccordée, les hébergements dans les NRO, et en ressources ponctuelles telles que le cofinancement lien NRO/PM, le cofinancement des prises, les raccordements Client Finals (CCF). Les Fournisseurs d'accès internet (FAI) Orange, FREE, IFT, SFR, Bouygues Telecom, SDFAST ont signé les contrats correspondants. Ces recettes sont liées au déploiement des prises, au mode de financement (cofinancement ou loyer) et aux tarifs afférents.

Pour 2024, les recettes d'exploitation devraient avoisiner les 4,09 M€, dont un peu plus de 2,5 M€ de recettes récurrentes.

Des recettes plus ponctuelles liées aux cessions des sites Pré-Blom seront prises en compte budgétairement dès lors que les procès-verbaux de recette et les Dossiers des ouvrages exécutés (DOE) auront été fournis.

Le Compte administratif 2023 anticipé fait apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de l'ordre de 25,9 M€, qui sera repris au sein du budget annexe lors du vote du budget primitif 2024.



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 15 mars 2024
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N		Donne pouvoir à Mme Missioux
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		Donne pouvoir à M Delagarde
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Donne pouvoir à M Caclin (pas reçu)
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		message
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N		
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O		A le pouvoir de Jean-Pascal Robin
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESESVRES Pierre Emmanuel	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O	 présent, cubi signature	A le pouvoir de M Dessevres
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			

Jany Pernot

Donne Pouvoir à

Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à M Dumoulin
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O		A le pouvoir de M Dumoulin
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de M Bremond
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		A le pouvoir de M Fouillet
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		A le pouvoir de Mme Vinatier
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	O		A le pouvoir de M Griffault
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N		Donne pouvoir à R Bauruel
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne son pouvoir à M Gingreau
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			Prefecture des Deux-Sèvres
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			

20 MARS 2024